COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2023

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne M. STROBEL Charles comme secrétaire de séance.

2. Annulation de la délibération n° 20221005E

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'annuler la délibération n°20221005e du 17/10/2022 concernant le reversement de la part communale de la taxe d'aménagement à l'intercommunalité en raison de l'abrogation de l'obligation de reversement par la loi de finances rectificative du 25/11/2022.

Adopté à l'unanimité.

3. Répartition des crédits aux œuvres d'intérêt général 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la répartition des crédits œuvres d'intérêt général 2023 comme suit :

- Journée Nationale du Bleuet de France le 8 Mai	30,00€
- Journée Nationale des Associations d'Aveugles et des Malvoyants	30,00€
- Journée Nationale du Bleuet de France le 11 Novembre	30,00€
- Semaine Nationale Lutte contre le Cancer	30,00€
- Semaine Nationale des Personnes Handicapées Physiques	30,00€

Adopté à l'unanimité.

4. Loyers fermages 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de louer les terres communales à titre précaire et conformément à l'arrêté préfectoral fixant l'indice de fermage 2023 pour le Département du Bas-Rhin aux personnes suivantes :

SCHMITT Michel

Moulin Geritt 58,00 ares « KOHLPLATZ »

HATTEN 142,74 ares « SCHNEIDERWAELDELE » (surface en herbe)

KOCHER Jean-Pierre

12. rue des Hirondelles

NIEDERROEDERN 74,82 ares « NEUFELD »

Adopté à l'unanimité.

5. Subvention de la classe de découverte des élèves de CM1 et CM2

Le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de demande de subvention de l'école élémentaire. Du 26 au 30 juin 2023 les 20 élèves de la classe de CM1-CM2 partiront en classe de découverte en Bretagne pour y découvrir le char à voile, le GR34, Paimpol, la biodiversité marine et les enjeux écologiques liés à l'océan atlantique. La commune a été sollicitée pour le versement d'une participation sous forme de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de 10,00 € par enfant et par journée d'activité, soit 50,00 € par enfant pour la durée du séjour, à la coopérative scolaire de Niederroedern et de prévoir les crédits suivants au compte 6574 : 700,00 € pour les 14 élèves de Niederroedern.

Adopté à l'unanimité.

6. Rapport annuel 2021 de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2021 de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin présenté par Monsieur le Maire.

Adopté à l'unanimité.

7. Rapport annuel 2021 du SMICTOM

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2021 du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin présenté par Monsieur le Maire.

Adopté à l'unanimité.

8. Orientations budgétaires

Le Conseil Municipal débat des différents projets à prévoir dans le budget primitif 2023 : Achat d'un tracteur, rénovation de la MTL, éclairage LED rue de Blond, aménagement du chemin vers le moulin Geritt, mise en place d'un ossuaire au cimetière. Adopté à l'unanimité.

9. Divers

9. a) Attribution de numéro

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer : le numéro 18A au terrain issu d'une division de la parcelle de M. KETTERER Armand. Adopté à l'unanimité.

9. b) Organisation de la fête du 6-7 mai

Le Conseil Municipal débat de l'organisation de la fête du 6-7 mai à l'occasion de la sortie du livre sur l'histoire de Niederroedern. Adopté à l'unanimité.